

SERVICE URBANISME

Dossier traité par : Noémie GILLEMAN - info.urbanisme@floreffe.be - 081/39 55 94
Concerne : Enquête Publique dans le cadre d'une demande de permis d'urbanisme CoDT
Nos références : -1.778.511/PU N° 3753 - SENY - la construction d'une piscine et d'un pool house

Madame, Monsieur,

Nous vous invitons à prendre connaissance de l'avis figurant au verso de la présente, portant sur l'organisation d'une enquête publique réalisée dans le cadre de la demande de permis d'urbanisme introduite par M. SENY Pascal pour un bien sis Rue Favauche, 4 à 5150 Floriffoux.

Etant donné que vous possédez ou occupez¹ un bien dans un rayon de **50** mètres à partir des limites de la parcelle concernée, l'Administration communale est tenue de vous avertir par courrier de la réalisation de cette enquête publique.

Si vous n'occupez pas ce bien et qu'il est loué à un tiers, veuillez avertir ce locataire de la réalisation de l'enquête publique et lui remettre une copie du présent courrier dans les plus brefs délais. D'avance nous vous en remercions.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

(¹) Si ce courrier vous est adressé et que vous n'êtes plus propriétaire ou n'occupez plus le bien situé dans un rayon de 50 mètres autour du projet, veuillez ne pas tenir compte du présent courrier. Si ce courrier est malheureusement adressé à une personne décédée, nous nous excusons pour ces erreurs, cela est issu du fait que les coordonnées des personnes à contacter dans le cadre des enquêtes publiques proviennent de l'administration du cadastre et ces données ne sont mises à jour qu'une fois par an.

URBANISME AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le Collège communal de Floreffe fait savoir, qu'en vertu du Code du Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme (3753).

Le demandeur est Monsieur SENY Pascal.

Le terrain concerné est situé Rue Favauche, 4 à 5150 Floriffoux et cadastré division 4, section A n°118S6.

Le projet consiste en : la construction d'une piscine et d'un pool house.

L'enquête publique est réalisée en vertu des articles D.IV.40 et Art. R.IV.40-2. § 1er. 2° : Art. D.IV.40 les demandes impliquant une ou plusieurs dérogations au plan de secteur ou aux normes du guide régional : dérogation au plan de secteur ; Art. R.IV.40-2. § 1er. 2° la construction ou la reconstruction de bâtiments dont la profondeur, mesurée à partir de l'alignement ou du front de bâtisse lorsque les constructions voisines ne sont pas implantées sur l'alignement, est supérieure à quinze mètres et dépasse de plus de quatre mètres les bâtiments situés sur les parcelles contiguës, la transformation de bâtiments ayant pour effet de placer ceux-ci dans les mêmes conditions ;

Le dossier peut être consulté durant la période d'annonce au service communal d'urbanisme, rue Emile-Romedenne, 11 à 5150 Floreffe :

- Les jours ouvrables de 8h00 à 12h00 ;
- Le(s) lundis sur rendez-vous (pris au plus tard 24 heures à l'avance) de 14 à 20 heures auprès du Conseiller en aménagement du territoire (081/44 71 25)

Date d'affichage de la demande	Période de l'enquête publique		Date et lieu de clôture
11 mars 2026	16 mars 2026	31 mars 2026	Maison communale, rue Emile Romedenne, 11 5150 Floreffe séance de clôture de 10 à 11h 31 mars 2026

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège Communal, durant la période de l'annonce de projet en indiquant la mention PU 3753 EP

- soit par courrier ordinaire : Rue Emile-Romedenne 9 à 5150 Floreffe ;
- soit par courrier électronique : info.urbanisme@floreffe.be ;
- soit remises contre récépissé à un agent du service urbanisme dont les bureaux se trouvent rue Emile-Romedenne, 11 à 5150 Floreffe.

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées sur rendez-vous pendant la même période ou lors du jour de clôture de l'annonce de projet de 10 heures à 11 heures à la maison communale de Floreffe, 9, rue Emile-Romedenne à Floreffe.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de M. David PYNNAERT, Conseiller en aménagement du territoire, Mme Noémie GILLEMAN architecte au service urbanisme, Mme Vanessa ORY cheffe de service f.f. tél. 081/39 55 94, dont les bureaux se trouvent à 5150 Floreffe, rue Emile Romedenne, 11.

Par le Collège communal,

**La Directrice générale,
Stéphanie DENIS**



**Le Bourgmestre,
Philippe VAUTARD**